



« Rallye –sprint MICKY »

ENGIS / NANDRIN Dimanche 27 août 2017



Epreuve OPEN comptant pour le championnat de la CSAP Liège
Epreuve comportant une annexe « PROV'HISTORIC » chronométrée
Epreuve comportant une annexe « HISTO-DEMO » non-chronométrée

REGLEMENT PARTICULIER

Centre de l'épreuve :

Rue de le Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy (ENGIS)

Contacts et informations : GEILENKIRCHEN Noël 0496/581.700 seat@teledisnet.be

DELINCE Louis 0497/453.613 stebelou@hotmail.com

moëbius
groupe graphique

ON VA VOUS ETONNER !

quai de complègne, 9
4500 - HUY
085/311.411
copyvoro2@skynet.be

rue des brasseurs, 35
4500 - HUY
085/230.320
copyvoro@skynet.be

www.moebius-groupe.be



Club organisateur : Lg 30 – ASBL Ecurie LES VOLANTS - N° d'entreprise : 418 113 550 - Visa ASAF n° : 2016/036

Epreuve : Rallye-sprint Micky

Date : 26 et 27 août 2017

Adresse des vérifications administratives :

Chapiteau –Rue de la Tour Malakof - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

Remarques : R.T.G. = Règlement Technique Général / R.S.G. = Règlement Sportif Général / R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

Règlement particulier

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'art. 26.11.6.10 du RPR, les participants de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité, une épreuve de rallye de type B ou B-Short ou de Rallye Sprint, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, **+ de 15 min. par secteur, + de 30 min. par section ou sur l'ensemble déjà parcouru, de l'épreuve**), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur. Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation. **Rappel :** **L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.**

Coéquipiers

Le coéquipier (**obligatoirement le même durant tout le meeting**) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le coéquipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des véhicules

Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1991 à minuit, est admissible. Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit** (Voir Art. 27.5 du RPR).

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures « conduites intérieures » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « cabriolet » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « 6 points » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle. Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadster, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Le **pare-brise** en verre feuilleté n'est pas obligatoire mais, conseillé.

Les **ceintures de sécurité** sont obligatoires si elles sont reprises à l'éventuel P.V.A. de la voiture présentée. Si c'est le cas, elles seront bouclées durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et ES).

Les **harnais et les sièges baquets** ne sont pas obligatoires mais si la voiture en est pourvue, ils ne pourront présenter une éventuelle **date de péremption dépassée**.

Le port du **casque attaché** est obligatoire en ES (sous peine d'exclusion) et interdit sur les parcours de liaison (sous peine d'une amende de **25 €**).

Les **voitures de compétition de la catégorie 2** (carte de CTA rouge) ou immatriculées "Ancêtre" ("O") avec carte ROUGE de compétition sont acceptées.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIÈGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

TIMING

30 juin 2017		Parution du règlement
12 juillet 2017 ...		Date de début des engagements et des paiements
22 août 2017 ...		Clôture des engagements et des paiements pour participer à l'attribution des numéros
25 août 2017 ..	à 20h00 ...	Attribution des numéros
	à 22h00 ...	Affichage de la liste des engagés
26 août 2017 ..	à 13h30 ...	Ouverture de la permanence
	à 14h00 ...	Ouverture des vérifications administratives (RPRS art. 6.1)
	à 15h00 ...	Ouverture des vérifications techniques (Art. 8 du RSG)
	à 14h30 ...	Début des reconnaissances
	à 18h30 ...	Fermeture des vérifications administratives
	à 19h00 ...	Fermeture des vérifications techniques
	à 19h30 ...	Fin des reconnaissances
27 août 2017 ..	à 6h30	Ouverture de la permanence
.....	à 6h30	Début des reconnaissances
	à 7h15	Ouverture des V.A. et V.T. complémentaires
	à 7h45	Fermeture des V.A. et V.T. complémentaires
	à 7h30	Fin des reconnaissances
	à 8h00	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	à 8h00	Ouverture du parc fermé
	à 8h30	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
	à 13h00 ...	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
	à 17h00 ...	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
	à 18h05 ...	Rentrée voiture n°1 au parc fermé
	30 Minutes	Après entrée du dernier concurrent Affichage OFFICIEUX des résultats
	30 Minutes	Affichage OFFICIEL des résultats
	30 Minutes	Proclamation des résultats

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	GEILENKIRCHEN Noël	Lic. ASAF : 443
Directeur de Course adjoint :	HINTZEN Jacques	Lic. ASAF : 664
	LAMBION Stéphane	Lic. ASAF : 666
Directeur de Sécurité :	LUX Jean Michel	Lic. ASAF : 471
Directeur de Sécurité adjoint :	DELINCE Louis	Lic. ASAF : 672
Secrétaire du meeting :	LEVARLET Valérie	Lic. ASAF : 665
Relation concurrents :	GUISSET Jacques	Lic. ASAF : 670

Bureau de calcul :	DDRT – Fabienne DECONINCK	
Service médical :	BELGIAN Rescue	
Ambulances :	PARAMEDICAL	Nombre : 2
Responsable parc :	Equipe COLLIGNON	
Responsable de l'ES :	BORLEZ Robert	Lic. ASAF : 534
Responsable équipe sécurité :	GHAYE Eugene	Lic. CAS : 21151

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<u>Commissaires Sportifs :</u>		
Président de Collège :	DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF : 415
Membre :	ROQUET Michel	Lic. ASAF : 951
<u>Commissaires Techniques :</u>		
Président de Collège :	SAINT-REMY Guy	Lic. ASAF : 406
C.T.: HENAUT T. Lic. ASAF : 450	C.T.: LEMMENS A.	Lic. ASAF : 467
C.T. : FRANKENNE Jacques Lic. ASAF : 416	C.T.: SCHULJENKO Nicole	Lic. ASAF : 409
C.T. : NEZER P. Lic. ASAF 460	stag C.T. : GERLACHE E	Lic. ASAF 454
Secrétaires : PEREIRA M. Lic. ASAF : 452 – FRANKENNE J Lic. ASAF : 459		
Observateur CSAP Liège :	CHARLIER Thierry	Lic. ASAF : 413
Inspecteur Sécurité :	BRASSEUR Joel	Lic. ASAF : 470

PERMANENCE

Avant et après

DELINCE Louis – Rue tige d'Ochain, 11 4560 CLAVIER - -0497/453613 – stebelou@hotmail.com

GEILENKIRCHEN Noel – Rue du Gonhy, 28 – 4100 SERAING – 0496/581700 – seat@teledisnet.be

Pendant

Direction de Course : GEILENKIRCHEN Noel - GSM : 0496/581700

DELINCE Louis GSM : 0497/453613

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : Chapiteau – Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Les 26 et 27 août 2017, une épreuve dénommée « RALLYE-SPRINT MICKY », comptant pour le Championnat provincial liégeois sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale (en show – 1 seul tour de 9km) d'une longueur de 19,88km (100% asphalte), et sur 7,36km de liaison, à parcourir **3 fois**, soit au total 81,72km dont 59,64km d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art.26.2 et 26.11.6 du RPR)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D’ENGAGES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art.4 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **24 (20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 27 juillet 2017 à 12 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Le nombre de participants est limité à 30 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 4. du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **6** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 30 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Il sera admis que si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé jusqu'à concurrence du total cumulé, édité et approuvé, soit 150 voitures au total, toutes divisions confondues.

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9. du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérfications** » **adéquate et du formulaire « photocopies des licences »**, devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt, le 12 juillet 2017 et, au plus tard, le 22 août 2017
à l'adresse suivante :

ASBL Ecurie Les Volants – Geilenkirchen Noel rue du Gonhy, 28 4100 SERAING 0496/58.17.00.

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **TENUS** de joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté. Seule la date postale faisant foi.
Les demandes d'engagements non complétées avec exactitude ne seront pas prises en compte !

Le montant du droit d'engagement devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant : FORTIS n° **BE38 001- 6439147-72** – (Intitulé : ASBL Ecurie Les Volants – Communication : RS Micky 2017 – Equipage : x/y) et s'y trouver en dépôt au plus tôt le 18 juillet 2017 et au plus tard le 22 août 2017.

(Attention aux délais bancaires, tout paiement reçu après cette date sera augmenté du droit administratif prévu dans ce cas !) Attention aux délais bancaires !

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **140€** pour les Divisions 1,2,3, PH Classic et PH S/R.
- **175€** pour la Division 4 ;
- **100€** pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 17h30, moyennant le paiement d'une majoration de 20% (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b)

REMBOURSEMENTS :

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (voir art.9.2.4 du RSG)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)**, **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax ou mail, autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples et avant l'ouverture du secrétariat.

Si ce désistement intervient après l'officialisation de la liste des qualifiés (même sans que le concurrent n'ait pris le départ), les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

**** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.**

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le vendredi 25 août 2017 à 20h00 (GSM : 0496.581700-0497/453613)

Adresse du jour : Chapiteau – Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

Les numéros, en Divisions 1,2,3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Il est à noter que les concurrents PH et SR peuvent être mélangés dans l'ordre de départ mais doivent conserver leur numéro spécifique à leur division.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

Veillez respecter celui-ci et en prendre bien connaissance

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : **NON**

Pas de remorques dans le parc d'assistance

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le samedi 26 août 2017 entre 14h30 et 19h30 et le dimanche 27 août 2017, entre 6h30 et 7h30.

Les participants de la Divisions « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT.

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé (gardé et surveillé) sera situé :

Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS (voir Plan en annexe)

Il sera accessible le dimanche 27 août 2017, à partir de 8h00, dans l'ordre des numéros, toutes les minutes.

La reprise des véhicules ne pourra se faire qu'en échange d'un voucher (formulaire de prise-remise) adressé au nom de la seule personne habilitée et parfaitement identifiée à reprendre le véhicule et ce à partir de l'ouverture du parc fermé jusqu'à l'officialisation des résultats. Aucune autre personne ne sera admise dans le parc fermé en dehors de l'équipage et de cette personne mandatée.

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu samedi 26 août 2017, entre 14h00 et 18h30 et le dimanche 27 août 2017, entre 6h15 et 7h45 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille sur dérogation accordée par la Direction de Course.

Elles se dérouleront : **Chapiteau - Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS**

Documents à présenter :

- Cartes d'identité et permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ou Licences RACB Sport (Epreuve OPEN).

EVENTUELLEMENT :

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le seul couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement



ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L » (Régul. et Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux

licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo - Démo, **DOIT avoir atteint l'âge de 18 ans.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles auront lieu samedi 26 août 2017, entre 15h00 et 19h00 et le dimanche 27 août 2017, entre 6h15 et 7h45 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille sur dérogation accordée par la Direction de Course.

Elles se dérouleront : **Tonnelle - Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS**

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui.

Lieu des éventuelles VT finales :

Tonnelle - Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

Les Histos démo seront regroupée en fin pour le passage des V.T.

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Tonnelle – Rue de la Tour Malakoff - Zoning Industriel d'Hermalle s/Huy – 4480 ENGIS

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : le dimanche 28 août 2016 30Minutes après OFFICIALISATION des résultats et Maximum à 22h dans le chapiteau. Voir Timing

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues - pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 3 premiers du classement de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement des D1, 2 et 3 confondues.
- 1^{ère} écurie du classement des D1, 2 et 3 confondues.
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1,2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

Art. 14.- DIVERS

- Road Book d'assistance (un programme sera remis à chaque concurrent en guise de RB assistance)
- Panonceaux "assistance" (un LP par véhicule et par zone sera prévu pour accéder aux parcs d'assistance)
- Pas de remorques dans le parc d'assistances
- Des programmes comprenant le parcours, le timing et la liste des engagés seront affichés aux endroits stratégiques.
- Restauration disponible au chapiteau et au départ de la spéciale.

Art. 15. -LITIGES

- Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).
- Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.
- En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :
COLLIGNON E Lic 412 en date du 07/06/2017 (CSAP Liège)
JAUQUET Steve lic 301 en date du 10 / 06/ 2017 (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :
BRASSEUR Joel Lic. ASAF 470 en date du 02/06/2017

Plan d'accès à l'épreuve :



Plan d'accès aux zones d'assistance définies :



Timing général de l'épreuve :



RALLYE-SPRINT MICKY 2017 / ITINERAIRE - HORAIRE OFFICIEL							
DIMANCHE 27 AOUT 2017							
CH ES	LOCALISATION	ES Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Temps imparti	Moyenne Km/h	Heure 1ère voit.
	Départ de la voiture S1 (H-60')						07:30
	Départ de la voiture 0 (H-15')						08:15
1	Entrée PARC FERME DEPART (30' avant chaque heure individuelle de départ)						08:00
1A	DEPART BOUCLE 1 Parc Fermé OUT						08:30
	Service facultatif ZONING HERMALLE s/HUY	3,93	3,93	00:12	19,72		08:42
1B	USINE Route de Yernée OMBRET	0,06	0,06	00:03			
ES 1	NANDRIN - ENGIS show	19,88					08:45
FF - TRC	AUX FONTAINES	0,18	0,18				
1C	Service A IN (avance interdite)	3,24	23,30	00:30	46,60		09:15
	SERVICE PARC A - HERMALLE s/HUY				01:00		
1D	Service A OUT = PARC FERME IN (avance autorisée)						10:15
	Départ de la dernière MODERNE (sur base de 90 voitures)						10:00
	Départ de la première PH						10:15
	Départ de la dernière PH (sur base de 30 voitures)						10:45
	Départ de la première HISTO-DEMO						11:00
	Départ de la dernière HISTO-DEMO (sur base de 30 voitures)						11:30
	Départ de la voiture DAMIER						11:45
	Départ de la voiture S1 (H-30')						12:00
	Départ de la voiture 0 (H-15')						12:15
2A	DEPART BOUCLE 2 Parc Fermé OUT						12:30
	Service facultatif ZONING HERMALLE s/HUY	3,93	3,93	00:12	19,72		12:42
2B	USINE Route de Yernée OMBRET	0,06	0,06	00:03			
ES 2	NANDRIN - ENGIS show	19,88					12:45
FF - TRC	AUX FONTAINES	0,18	0,18				
2C	Service B IN (avance interdite)	3,24	23,30	00:30	46,60		13:15
	SERVICE PARC B - HERMALLE s/HUY				01:00		
2D	Service B OUT = PARC FERME IN (avance autorisée)						14:15
	Départ de la dernière MODERNE (sur base de 90 voitures)						14:00
	Départ de la première PH						14:15
	Départ de la dernière PH (sur base de 30 voitures)						14:45
	Départ de la première HISTO-DEMO						15:00
	Départ de la dernière HISTO-DEMO (sur base de 30 voitures)						15:30
	Départ de la voiture DAMIER						15:45
	Départ de la voiture S1 (H-30')						16:00
	Départ de la voiture 0 (H-15')						16:15
3A	DEPART BOUCLE 3 Parc Fermé OUT						16:30
	Service facultatif ZONING HERMALLE s/HUY	3,93	3,93	00:12	19,72		16:42
3B	USINE Route de Yernée OMBRET	0,06	0,06	00:03			
ES 3	NANDRIN - ENGIS show	19,88					16:45
FF - TRC	AUX FONTAINES	0,18	0,18				
3C	Service C IN (avance interdite)	3,24	23,30	00:30	46,60		17:15
	SERVICE PARC C - HERMALLE s/HUY				00:05		
3D	Service C OUT = PARC FERME IN (avance autorisée)						17:20
	Départ de la dernière MODERNE (sur base de 90 voitures)						18:00
	Départ de la première PH						18:15
	Départ de la dernière PH (sur base de 30 voitures)						18:45
	Départ de la première HISTO-DEMO						19:00
	Départ de la dernière HISTO-DEMO (sur base de 30 voitures)						19:30
	Départ de la voiture DAMIER						19:45
Timing général estimé sur base de 150 voitures - sera adapté et avancé en fonction du nombre de participants							
Totaux par boucle (Km)		19,88	7,41	27,29			
Totaux de l'épreuve (Km)		59,64	22,23	81,87			

SECTION 1

SECTION 2

SECTION 3



Club organisateur : Ecurie les Volants	Date : 26et27Aout2017
Epreuve : RS. Micky	
Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 22 aout 2017 . (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)	
à Geilenkirchen Noël Rue du Gonhy, 28 4100 SERAING 0496.581700	

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION	ORDRE D'INSCRIPTION
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE	

PILOTE / CONDUTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>
...../ « »		
Né(e) le :	Adresse : n° : ...		
Code postal :	Localité :		

Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme <i>(*biffer la mention inutile)</i>
...../ « »		
Né(e) le :	Adresse : N° : ...		
Code postal :	Localité :		

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Divisions 1,2,3 et 4	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)
		Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min. A3 (=Div.1 ou 2, + de 2500/3000cc) (Pneus de tourisme)
Divisions PH Classic et PH S/R		Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)
Division Histo-Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L				

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le .../.../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

R.S. Micky 26 et 27 aout 2017 n° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Si pseudonyme : _____ Prénom : _____ Signature : _____
/ « »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Si _____ Prénom : _____ Signature : _____
 pseudonyme :/ « »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH n°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	<u>Commissaire Technique</u>
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

Epreuve : Rallye Sprint MICKY

N°

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

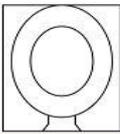
Copies de vos licences « sportives »

VAS face « ANNEE » ↓

↓ ASAF-VAS-RACB

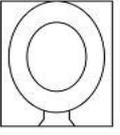
Pilote :

<p><u>VERSO</u> 2017</p> <p>VAS: OUI - JA</p> <p>ASAF & RACB: SANS OBJET</p>
--

<p>PILOTE</p> <p>Prov 0000 Type Validité : 2017</p> <p>Nom : Né(e) le : Sexe : Club : Remarque(s) :</p> 

Copilote :

<p><u>VERSO</u> 2017</p> <p>VAS: OUI - JA</p> <p>ASAF & RACB: SANS OBJET</p>
--

<p>PILOTE</p> <p>Prov 0000 Type Validité : 2017</p> <p>Nom : Né(e) le : Sexe : Club : Remarque(s) :</p> 

Merci de votre participation.

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle
- Licences « Sportives » ASAF, VAS
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN)
- Licences RACB Sport ou ASN étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les **RECONNAISSANCES**. :